



Paris, le 13 janvier 2017

Mesdames, Messieurs,

La Commission Nationale Paritaire de la Convention Collective Nationale du Golf s'est réunie le 9 Janvier 2017, afin d'envisager la revalorisation des rémunérations brutes minimales applicables au 1^{er} Janvier 2017 dans la branche Golf.

Les négociations engagées entre les syndicats de salariés et les représentants des employeurs, le Groupement Français des Golfs Associatifs (GFGA) et le Groupement des Entrepreneurs de Golf Français (GEGF), n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Prenant en considération le contexte économique, l'augmentation de 0,93% du SMIC brut au 1^{er} janvier 2017, l'évolution de l'inflation de 0,40% sur la période de référence (septembre 2015 à septembre 2016) et de 0,65% sur les 3 dernières années (septembre 2013 à septembre 2016), le GEGF et le GFGA recommandent l'application au 1^{er} janvier 2017 des rémunérations mensuelles brutes minimales suivantes :

Groupe 1 :	1 491 €
Groupe 2 :	1 505 €
Groupe 3 :	1 563 €
Groupe 4 :	1 718 €
Groupe 5 :	1 912 €
Groupe 6 :	2 454 €
Groupe 7 :	2 902 €

Cette grille des rémunérations brutes minimales correspond à une augmentation uniforme de

- 1,00% pour tous les groupes par rapport à notre recommandation du 12 janvier 2015,
- soit 1,41% pour tous les groupes par rapport au dernier accord salarial signé le 8 janvier 2014.

Il est également recommandé d'appliquer pour les salariés du groupe 6 ayant 2 ans d'ancienneté non interrompus dans le groupe de classification et dans l'entreprise ou la « chaîne » de golf regroupant différentes structures, une rémunération brute minimale annuelle globale de 31 175 € (tous éléments de rémunération soumis à cotisations sociales confondus).

Pour les salariés du groupe 7 et pour les cadres au forfait jours, la rémunération brute minimale annuelle globale est le plafond annuel de la sécurité sociale revalorisé à 39 234 €.

Cette recommandation est d'application obligatoire pour les golfs adhérents du GEGF et du GFGA.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe Wibaux
Président du GEGF

Patrick Farman
Président du GFGA